DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 1 -
SÉANCE N° 514 DU 26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ PORTANT SUR LA CONCESSION DE LA ZAC FERRIÉ PRÉSENTÉ À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SPL LMA ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18h12), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18h10), Solange Bruneau, Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20h15), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, James Charbonnier (à partir de 18h08), Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Georges Poirier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet (à partir de 20h15), Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Marjorie François et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 30 septembre 2022

N° S514 - TUEC - 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

APPROBATION DU COMPTE RENDU-ANNUEL D'ACTIVITÉ PORTANT SUR LA CONCESSION DE LA ZAC FERRIÉ PRÉSENTÉ À LA COLLECTIVITÉ PAR LA SPL LMA ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021

Rapporteur : Ludivine Leduc

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L300-4 et L300-5,

Vu le traité de concession approuvé le 14 décembre 2014 et son avenant n°1 approuvé le 16 décembre 2019,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Ferrié approuvé en conseil municipal le 25 septembre 2017,

Vu le compte-rendu annuel d'activités de la ZAC Ferrié présenté par la SPL LMA pour l'année 2021,

Attendu que le concédant doit exercer un contrôle portant sur le bilan de l'activité, le plan de trésorerie et le tableau des cessions et acquisitions foncières et immobilières composant le compte-rendu annuel d'activité (CRAC) à la collectivité locale,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Le compte-rendu annuel d'activité sur l'année 2021 présenté par la société publique locale d'aménagement Laval Mayenne Aménagement et portant sur la concession de la ZAC Ferrié ci-annexé est approuvé,

Article 2
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent et notamment les avenants au traité de concession dont l'objet est mentionné dans le compte-rendu annuel présenté.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier en tant que président de la SPL LMA et Antoine Caplan en tant que président de la SEM LMA se sont retirés de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

Florian Bercault, Georges Poirier, Patrice Morin, Geoffrey Begon et Henri Renié, en tant qu'administrateurs de la SPL LMA, n'ont pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière et Lucile Perin).

Le maire

Signé : Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20220926-S514-TUEC-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2022
Mis en ligne le 30/09/2022